

L'éducation physique et le sport alternatif

La Fédération d'Education Physique est une association dont la vocation consiste à regrouper les enseignants en éducation physique de tous les réseaux et de tous les niveaux d'enseignement.

Elle assure la promotion de l'éducation physique scolaire et des personnes qui possèdent le titre requis pour son enseignement ; elle s'intéresse à la formation continuée des enseignants par la publication de revues, par l'organisation de stages, par la participation à des congrès internationaux, des colloques, des commissions pédagogiques constituées par les pouvoirs organisateurs d'enseignement.

La « Fédération Royale Belge d'Education Physique », dont la F.E.P. (Fédération d'Education Physique) représente l'aile francophone, a été fondée en 1907.

La tutelle administrative et technique de clubs sportifs volontaires représente le second volet des activités de la FEP.

L'ASAF (Association du Sport Alternatif Francophone) propose des activités basées sur le mouvement (gymnastique d'entretien, danse folklorique, aérobic, rollers,...).

Ces clubs sont tenus de respecter une charte en sept points : les activités qu'ils organisent doivent s'articuler autour du plaisir, de la santé, de l'éducation, de la sécurité, de la prévention, de l'intégration et de l'éthique. Il s'agit donc de la notion de « sport pour tous », dans son acception la plus noble, y compris pour les citoyens qui ne trouvent aucune place dans les fédérations à vocation compétitive.

Dans cette fédération, la compétition ne se justifie que dans le dépassement de soi-même et non pas dans la victoire sur un « adversaire ».

Renoncer à la compétition, ne signifie pas que la recherche de la qualité est absente : la participation des cercles de l'ASAF à de nombreuses manifestations importantes en témoigne : Gymnaestrada, galas de Gym au Sart Tilman, fêtes de Wallonie, etc.

L'ASAF répond donc totalement à la notion de « sport alternatif », reconnue et mise en évidence par les « Chantiers du Sport », mis en œuvre par l'actuel Ministre communautaire compétent.

Plus d'informations: <http://fepasaf.celeonet.fr>